

d'Espagne a fait exécuter un Acte de renonciation solennelle à ses anciennes prétentions sur le *Milan*.

A l'exemple du Roi de Sardaigne on s'attendoit de voir accéder sans plus de délai le Duc de Modene au Traité qui fixe le repos de l'*Italie*; mais ce Prince a fait savoir au Ministre qu'il a actuellement à *Hannover*, qu'une des principales conditions auxquelles il pourroit se déterminer à y donner son accession, étoit d'obtenir, outre la liquidation de ses prétentions en *Hongrie*, une indemnité en argent pour le dommage que ses Etats ont souffert de la part des troupes Autrichiennes & Piémontoises pendant la dernière guerre; article qui aura peine à passer, parce que la Cour de *Vienne* considère cette indemnité comme un engagement qui tireroit à conséquence à l'égard d'autres Cours. Ainsi il est encore douteux si le Duc de Modene accédera au Traité dont il est question. Outre les Républiques de *Venise* & de *Genes* & le Roi des Deux-Siciles, le Pape a aussi été invité de prendre part à cette alliance.

GENES. Il est apparent que si cette République accéda au Traité de *Madrid*, ce ne sera que sous la garantie solennelle de toutes ses possessions, & nommément de l'Isle de *Corse*, dans laquelle les agitations ont recommencé avec plus de force qu'auparavant. Il y régné deux partis, l'un desquels est attaché aux Genoïs, l'autre aux François. Ces derniers sont maîtres de la plupart des postes de la partie située au-delà des montagnes. La communication entre cette partie de l'Isle & *Ajaccio*, est comme interceptée. Les habitans d'*Olmeto*, fidèles aux Genoïs, ont obligé depuis peu les François à